

# Un pays qui protège

*En temps de guerre & durablement*

#begov – oktober 2022

# Protéger

1. En sécurisant **les besoins en énergie** des Belges
2. En soulageant **les factures d'énergie des familles**
3. En garantissant **la compétitivité** de ses PMES et de ses entreprises
4. En assurant **la prospérité de la Belgique** pour les générations futures
5. En modernisant sa **politique de sécurité**



# Budget 2023-24

Effort combiné de **0,6% du PIB**  
ou **3,6 milliards**

Sur deux ans (2023 : 2,1 mia, 2024 : 1,5 mia)

Politique nouvelle (structurel) : **0,07% PIB** (390 millions)

Effort	2023	2024
Fixe	0,2%	0,2%
Variable	0,14%	0,12%
Nouveau structurelle	- 0,05%	- 0,02%
Solde structurel	-2,9%	-3,2%
Solde nominal	-4,1%	-3,7%

Contexte : **crise sanitaire + crise sécuritaire + crise énergétique**

- Facture coronavirus (fédéral) : 15 milliards d'euros
- Facture Ukraine : 1 milliard
- Facture énergie : 10 milliards

# La facture des familles (mesures)

Le **forfait de base énergie est prolongé** pour les mois de janvier, février et mars.

- Forfait de 1500 KWh d'électricité à prix réduit et plafonné
- 5000 KWh de gaz à prix réduit et plafonné

= un **avantage moyen de 200 euros/mois** pour une famille (vs prix actuels)

Équivalent pour les pellets (250 euros) et prime mazout de 300 euros (chèque)

S'ajoute aux mesures de protections déjà annoncées pour le 1er trimestre 2023, dont le maintien de la **TVA à 6 %** sur le gaz et l'électricité et le prolongement du régime du **tarif social élargi** (protégeant 1 million de familles),

# La facture des familles (financement & réforme)

Les mesures prises pour soulager la facture des familles seront financées par l'entrée en vigueur d'une **taxe sur les surprofits dans l'énergie**.

- Période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2023
- S'ajoute à la rente nucléaire déjà perçue
- Se complète d'une contribution de solidarité du secteur pétrolier & de Fluxys

Pour un montant total de **3,1 milliards d'euros**

## Réformes pour une meilleure protection

- De la fiscalité avec un basculement de la TVA vers les accises (agilité)
- Du tarif social (groupe cible et usage)

# La compétitivité de nos PME's & entreprises

L'indexation supportée par nos entreprises (liée à l'inflation 2022) atteint 21 milliards d'euros.

Pour aider nos PME's et nos entreprises à encaisser ce choc au 1er janvier 2023 :

- **Réduction** exceptionnelle **cotisations patronales ONSS** de 7,07% au Q1 & Q2 2023
- **Report de paiement** possible des cotisations Q3 & Q4
- Secteur marchand et non-marchand

Pour un coût budgétaire d'**1 milliard d'euros**

Parallèlement, le gouvernement a pris la décision de prolonger jusqu'à la fin du 1er trimestre 2023, la **réduction des droits d'accises sur le gaz et l'électricité**, la possibilité de recourir au **chômage temporaire "énergie"** et au **droit passerelle "énergie"** pour les indépendants.

+ respect de l'équilibre : distribution à 100% enveloppe bien être & maintien norme salariale

# Des réformes de prospérité pour le futur

## Maintenant

- Réintégration des chômeurs de longue durée via territoires zéro chômeurs
- Flexijobs & travail étudiant pour lutter contre pénuries d'emplois

## Dans les semaines à venir

- Une 1<sup>ère</sup> phase ambitieuse d'une **réforme fiscale** en vue de réduire les coûts sur le travail + début de mise en œuvre durant cette législature.
- Continuité à travailler sur l'enjeu « **marché du travail**, en vue d'augmenter le taux d'emploi, de pourvoir plus rapidement les emplois vacants et d'encourager la mobilité interrégionale du travail.
- Un **tax shift santé** décourageant la consommation de produits moins bons pour la santé et **encourageant la consommation des produits sains**.

# Des réformes pour une sécurité d'avenir

Un pays qui protège est aussi un pays qui investit dans la sécurité de ses rues et ses villes.

- Déjà **plus d'1 milliard** investi dans **la police** et **la justice**
- Parquets, tribunaux, sécurité d'État
- + 1.000 policiers
- + 1.400 profils pour la justice

Lancement d'une grande réflexion d' **organisation d'échelle** et de **spécialisation**, ensemble avec les acteurs de terrain.

L'article 186 du Code judiciaire est réformé afin que la magistrature puisse soumettre des propositions visant à centraliser les matières ou les procédures dans une ou plusieurs divisions,